

Numéro de dossier : 1030611019	
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de l'arrondissement de Montréal - Plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) afin de modifier l'affectation "Habitation" pour l'affectation "Équipement collectif et institutionnel" pour les bâtiments localisés aux 5540 et 5550, avenue Louis-Colin - École des Hautes Études Commerciales de l'Université de Montréal

Sens de l'intervention

Avis favorable avec réserve

Commentaires

La modification demandée vise l'empiètement de l'affectation institutionnelle dans la zone résidentielle pour répondre aux nouveaux besoins de l'École des HEC. Le changement n'est toutefois pas majeur puisque les deux terrains appartiennent depuis plusieurs années à l'institution, l'un est occupé par une garderie et l'autre, aujourd'hui vacant, était destiné à l'habitation et occupé, jusqu'à l'été dernier, par 12 logements pour étudiants étrangers qui fréquentaient les HEC. C'est ce dernier bâtiment que l'on veut transformer en centre de recherche et, ce, suite à l'octroi de crédits pour la création de nouvelles chaires de recherche qui permettront à cette institution d'accroître son rayonnement déjà très important.

La rareté des logements disponibles, particulièrement pour la clientèle étudiante, de même que l'engagement de l'Université de Montréal, via l'entente cadre signée en 1996, de limiter l'expansion des activités de l'institution principalement à l'intérieur des limites du campus et de ses sites périphériques ne militent pas pour une telle modification au plan d'urbanisme. Cependant, le projet de création de cités universitaires pourrait être une solution à la crise mais il n'est pas encore officiellement lancé et la difficulté rencontrée par l'institution pour remplacer les logements perdus de même que pour les étudiants à se loger persiste.

Le projet serait réalisé suite à l'adoption d'un règlement en vertu de l'article 89 alinéa 1° (université) et alinéa 5° (arrondissement historique et naturel)(dossier 1030611020).

Responsable de l'intervention

Manon BRULÉ
Architecte chef d'équipe Réglementation
Date: 2004-01-29

Endossé par:

Céline TOPP
Directrice Développement urbain
Isabelle Dumas
Chef - Division Réglementation
Date d'endossement: 2004-01-29

Numéro de dossier : 1030611019